

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf Novembre, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2022

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Annemieke SCHEENAERTS, Véronique MAFFREY, Didier FERRE, Yohan EVENO, Jean-Luc PINGUET, Laëtitia GOARDET, Mickaël MICHON, Jocelyne BRETHOMÉ, Ludmila HEURION, Marie-Laure BOSSARD, Jocelyne GROLLIER, Jérôme DA SILVA, Nicole MARANDEL, Jean-Luc HOTTOT, Aurélie RUNIGO, Thibaut ODON

Etaient absents excusés : Michel MANDRET (Pouvoir donné à Annemieke SCHEENAERTS)

Secrétaire de séance : Sonia TEILLET

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 Octobre 2022

- | | |
|---|---------------------|
| 1 – Accueil de M. Thibaut ODON et proposition d'intégration au sein des commissions municipales | <i>Délibération</i> |
| 2 – Droits de place : Proposition de tarifs | <i>Délibération</i> |
| 3 – Poissonnerie : Proposition de tarif et modalités de cession du local..... | <i>Délibération</i> |
| 4 – Parcelle AA 190 : Proposition d'acquisition | <i>Délibération</i> |
| 5 – Personnel communal : Proposition de mise en place du compte épargne temps | <i>Délibération</i> |
| 6 – Dotation Globale de Fonctionnement : Proposition de modification de la longueur de voirie communale | <i>Délibération</i> |
| 7 – Travaux de l'église : Sollicitation de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire | <i>Délibération</i> |
| 8 – Budget Général : décision modificative N°2 | <i>Délibération</i> |
| 9 – SPL Destination Les Sables : proposition modification des statuts..... | <i>Délibération</i> |
| 10 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | <i>Délibération</i> |
| 11 – Questions diverses | |

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 Octobre 2022,

1 – Accueil de M. Thibaut Odon et intégration au sein des commissions municipales

Monsieur le Maire accueille M. Thibaut Odon qui entre au sein du conseil municipal en remplacement de Mme Carole Guermeur démissionnaire.

Monsieur Thibaut Odon se présente alors indiquant être professeur d'histoire à La Roche-sur-Yon et présent au sein de plusieurs associations de la commune dont l'amicale laïque et le club de basket. Monsieur Odon fait part de sa satisfaction d'intégrer le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est d'usage de proposer à chaque nouveau membre de se positionner dans les commissions au sein desquelles le membre démissionnaire était précédemment. Il s'agit pour M ; Odon des commissions Enfance/jeunesse, RH/formation/finances et Bibliothèque

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette disposition.

2 – Droits de place : proposition de tarifs

M. le Maire rappelle que la commune n'avait pas renouvelé l'institution de droits de place depuis 2020 en raison de travaux réalisés au sein du bourg mais également afin d'accompagner les commerces au moment de la crise du Covid.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas faire évoluer le tarif annuel qui était applicable de 10,60 €/m² et cela ne concerne finalement que le restaurant l'Etelle et le Bar du Marais.

Mme Annemieke Scheenaerts interroge sur ce qui est facturé au food-truck « la Chamboulette ». M. le Maire indique que le tarif du marché alimentaire est appliqué.

Mme Aurélie Runigo demande à préciser si le tarif proposé est mensuel. M. le Maire confirme qu'il s'agit d'un tarif annuel

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition de droit de place à compter du 1^{er} Janvier 2023

3 – Poissonnerie : Proposition de tarif et modalités de cession du local

M. le Maire rappelle que par délibération du 21 Mars 2022 le conseil municipal a déterminé le prix de cession du local pour un montant de 201 584,64 €

Il est proposé au conseil municipal de confirmer les modalités suivantes :

- La promesse de vente est indexée sur le coût de construction duquel seront déduits les loyers dans la limite de 24 mois
- La vente devra intervenir dans les cinq ans à compter de la date de signature de la promesse de vente
- M. Christophe Peigney est mandaté pour procéder à la signature du bail et de la promesse de vente

Mme Ludmila Heurion interroge sur le devenir des deux locaux adjacents. M. le Maire confirme que des projets sont en cours mais qu'il est trop tôt pour les évoquer

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modalités telles que présentées

4 Parcelle AA 190 : proposition d'acquisition

Monsieur le Maire indique avoir une proposition d'achat pour l'ensemble immobilier de la parcelle AA 190 avec une maison à usage d'habitation comprenant : une entrée, une salle à manger, un salon, une cuisine, un dégagement, deux chambres, une salle d'eau, un WC, un cellier, deux pièces à aménager, deux garages attenants mais indépendants, un jardin sur une parcelle de 10a 89ca.

Ce bien situé au cœur du bourg présente une opportunité importante pour la municipalité qui fait de la revitalisation de son centre un objectif majeur du mandat au travers des actions suivantes :

- Acquisition de l'Épicerie afin de la pérenniser,
- Aménagement de la Place de Gaulle visant à sécuriser l'accès à l'école Ste Anne et permettre au bar de développer une terrasse pour dynamiser et augmenter son attractivité,

- Réouverture et aménagement de la Rue Richelieu, lien entre la Place de la Mairie et la Place de l'Église afin de faciliter l'accès aux commerces et apporter une zone de stationnement de proximité,
- Rénovation de l'église et de son clocher panoramique qui accueille près de 5 000 visiteurs par ans
- Construction d'un « Espace santé » accueillant 11 professionnels médicaux et paramédicaux
- Création d'un parking Rue de la Salorge afin de faciliter les accès au centre bourg et à ses commerces
- Création d'un marché alimentaire hebdomadaire
- Acquisition et rénovation d'un maison d'habitation à proximité immédiate de l'épicerie afin d'y faciliter l'installation d'une poissonnerie et d'un second commerce de bouche

Madame Nicole Marandel interroge sur le projet qui pourrait être lié à ce bien

Monsieur le Maire indique que ce bâtiment, qui se situe à proximité immédiate de « l'Espace santé », permettrait de répondre à de nouvelles sollicitations telles qu'un projet tertiaire de service de proximité, un commerce, de l'habitat, tout en veillant à préserver l'architecture si spécifique du bourg. Il précise également ne pas exclure la revente d'une partie du bien selon l'évolution des projets.

Le prix demandé pour cette vente est de 455 000 € revenant au vendeur et de 15 000 € d'honoraires ce qui est actuellement en-deçà des ventes dernièrement réalisées sur le territoire communal. Un avis du Domaine a été sollicité (réf DS 9803349) qui estime la valeur d'chant à 371 000 € assortie d'une marge de 10 %.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que cette estimation est un avis dont il faut tenir compte mais qu'elle semble véritablement en-deçà de la réalité du marché immobilier local.

Monsieur Jean-Luc Hottot demande si des solutions de subventions dont le fonds de concours peuvent être sollicités. Monsieur le Maire confirme que tout projet entrainera la recherche de subventions

A l'interrogation de Monsieur Thibaut Odon sur la possibilité de faire une contre-proposition, M. le Maire indique qu'il y a d'autres propositions du même niveau et qu'une négociation n'est donc pas envisageable

Madame Aurélie Runigo demande si la commune peut se le permettre budgétairement. Monsieur le Maire précise que la commune peut porter le foncier temporairement mais il faudra un projet très rapidement

Le conseil municipal à l'unanimité confirme la nécessité de poursuivre les investissements au sein du bourg afin de maintenir et accentuer l'équilibre de son dynamisme qui reste cependant précaire et décide de procéder à cette acquisition aux conditions proposées par le vendeur au regard des enjeux et projets tout en prenant acte de l'avis du Domaine

5 – Personnel communal : Mise en place du compte épargne temps

M. le Maire et M. Christophe Peigney rappellent qu'il s'agit de permettre aux personnels qui le souhaitent de déposer des jours de congés et/ou RTT non pris au cours de l'année au sein d'un compte-épargne temps. Celui-ci fonctionne de la façon suivante :

- ouvert aux titulaires
- Possibilité d'épargner au maximum 60 jours
- Possibilité d'épargner les congés et les RTT
- Obligation de prendre 20 jours de congés au minimum par an

Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en œuvre du compte épargne temps tel que présenté

6 – Dotation Globale de Fonctionnement : ajustement de la longueur de voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est attribuée à la collectivité prend en compte différents paramètres dont la longueur de voirie communale. Il s'agit donc de la réévaluer en intégrant les nouvelles voies de lotissements comme suit

Voies classées			
LE PIN LA NIOLLE LA ROULIERE	1282		
LA MONSAIRE	730		
LA GIRARDIERE	259		
LA BAJONNIERE	815		
STE MARIE	140	RUE DU PARADIS	354
TOUVENT	125	IMPASSE BEL AIR	125
LE GRAND PLESSIS LA POULINIÈRE	1402	RUE DU PETIT MAIL	403
STE MARIE DE LA PEPINIÈRE	1778	RUE DU GRAND CHARIOT	530
LE COURROUX LA BLAINIERE	288	RUE DES DORIDES - ALLEE DU RAYON D'OR	390
LES TERRES NOIRES LA BRARDIERE	890	RUE DE L'EPINE BLANCHE	80
VILLAGE DE LA BRARDIERE	2314	RUE DU HAMEAU DU CLOCHER	150
VILLAGE DE LA BRARDIERE	442	RUE DES AVOCETTES	200
LA VIGNE JAUNE	215	IMPASSE DES COURLIS	100
L'ALOUETTIÈRE	300	ALLEE DE LA BELLE EPINE	40
CHEMIN DE FIEF DOME CROIX MILAN	1397	IMPASSE DES PALUDIERS	80
CROIX MILAN L'OUCHE LAMBERT	2144	CHEMIN DE GARNAUD	734
LES BITARDS RD 32	656	ALLEE DES CHARDONNERETS	130
LA TAILLE LA FEE MARGUERITES CHANTEGROLLE PATIS DU PIN	2232	RUE AIME GROSSERON	369
RUE DU PRE NEUF	422	IMPASSE DU CHACILLE	95
RUE DE LA BAJONNIERE	1010	CHEMIN DE ROCHE PIE	330
CHEMIN DES CLOUZILS	266	RUE DES AIGRETTES BLANCHES	571
LES RIDELLES LE PETIT MAIL LE PARADIS	1189	RUE DES ARTISANS	400
LE HAMEAU DU CLOCHER	354	RUE DES ECHASSES	323
IMPASSE DES ROSES	102	RUE DES PARNASSIES	524
IMPASSE DE L'ILEAU	444	RUE DES SALICAIRES	262
LES GRANDS COTEAUX LES HIRONDELLES	2319	ALLEE DES STATICES BLEUS	152
VILLAGE DE LA SALAIRE	2003	RUE DES EGLANTINES	347
VILLAGE DE LA BURELIÈRE RUE DES FOSSARDIERES	2338	ALLEE DES MOTTEES	91
BOURG DE L'ILE D'OLONNE ET QUARTIER DE LA TOUCHE	3098	RUE DES ALBIZIAS	47
RUE DE LA FONTAINE PERDUE	201	RUE DE LA GARENNE	391

Voie nouvellement classée	
SE DES PLUVIERS ET PROLONGEMENT RUE DES IBIS (LOT LES SA	225
NGEMENT DE LA RUE DU HAMEAU DU CLOCHER (LOT LE CLOS DE	90
RUE DE LA COMETE (LOT LE CLOS D'ANTONIN)	64
IMPASSE DU PETIT FOUQUET (LOT LE PETIT FOUQUET)	90
PROLONGEMENT DE LA RUE DES CYGNES	55
RUE DES HERONS	70
	594 M
TOTAL GENERAL	38,967 km

Le conseil municipal valide à l'unanimité la voirie communale comme présenté

7 – Travaux de l'église : Sollicitation de subvention

M. Le Maire rappelle que les travaux de l'église ont fait l'objet de plusieurs demandes de subventions pour les phases qui sont actuellement achevées. Il s'agit de solliciter une subvention de la Région des Pays de la Loire pour la dernière phase de travaux comme suit

Lots	Tranche 3 (HT)
Maçonnerie – Pierre de Taille	219 992,65 €
Charpente – Menuiserie	77 923,35 €
Couverture en ardoises	97 027,90 €
Vitraux	92 993,25 €
Chauffage - Ventilation	5 500,00 €
Electricité	17 500,00 €
TOTAL	510 937,15 €

Le conseil municipal valide cette sollicitation à l'unanimité

8 – Budget Général : Décision Modificative n°2

Monsieur Christophe Peigney rappelle que le budget connaît des ajustements en cours d'année qui se doivent d'être traduits comptablement. Il s'agit ici d'une décision modificative de fonctionnement visant à intégrer les partenariats complémentaires reçus et les dépenses supplémentaires correspondantes pour les Mercredis de l'été.

Pour l'investissement il s'agit d'opérations d'ordre sur les avances faites aux entreprises dans le cadre des travaux de l'église

DM FONCTIONNEMENT									
Compte	Objet	Services	Montant	Compte	Objet	Services	Montant	Compte	Objet
615221	Bâtiments publics	Pré Neuf	30 117,00 €	6419	Remboursements sur rémunération personnel	Mairie	30 117,00 €		
618831		Animations	54 765,00 €	70622	Redevances et droits des services à caractère culturel festival	Mairie	21 765,00 €		
				7488	Autres attributions et participations	Mairie	11 000,00 €		
				7713	Libéralités Reçues	Mairie	22 000,00 €		
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER			84 882,00 €	TOTAL DEPENSES A DIMINUER			84 882,00 €		
			0,00 €						
DM INVESTISSEMENT									
Compte	Objet	Chapitre	Services	Montant	Compte	Objet	Chapitre	Services	Montant
21318	Autres bâtiments publics	041 - Ordre Budgétaire	Mairie	+9296,81	238	Avances et acomptes versées sur commande d'immo corporelle	041 - Ordre Budgétaire	Mairie	+9296,81
		041 - Ordre Budgétaire	Mairie	+9296,81			041 - Ordre Budgétaire	Mairie	9296,81
					238	Avances	Hors Opération		-18 593,62 €
TOTAL DEPENSES A AUGMENTER				+9296,81	TOTAL RECETTES A AUGMENTER ET DIMINUER				-9 296,81 €
				0,00 €					

Le conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité

9 – SPL Destination Les Sables d'Olonne : Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle que la SPL Destination Les Sables d'Olonne a été créée en 2016 avec deux missions :

- Déployer l'office de tourisme communautaire
- Assurer la gestion et la commercialisation du Centre des Congrès Les Atlantes par délégation de la Ville des Sables d'Olonne

Il est proposé au conseil municipal d'examiner le projet de modification des statuts visant à réaliser ou apporter son concours à la réalisation de toutes opérations d'intérêt général et complémentaires entre elles pouvant concourir au développement économique, social et urbain comme développé dans le projet de modifications de statuts communiqué

Le conseil municipal valide la modification des statuts à l'unanimité

10 - D.I.A.

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AH 109 : Habitation + Terrain – 1 Rue des Dorides
 - AN 116 : Habitation + Terrain – 20 Rue des Mouettes
 - AC 258: Habitation + Terrain – 44 Rue des Parnassies
 - AD 153 : Habitation + Terrain – 45 Rue des Aubépines
-

11 – Questions diverses

- M. le Maire remercie Mme Maryse Soudain et le CCAS pour l'organisation du goûter des aînés. Il indique également que les festivités autour des Mercredis de l'été 2023 s'organisent et les dates des trois gros concerts sont d'ores-et-déjà connues les 5 juillet puis 2 et 30 Aout. La Fête des Vieux Métiers aura lieu les 22 et 23 juillet
- M. le Maire rappelle également l'organisation des Vœux 27 janvier à 19h Salle du Pré Neuf. La présence de tout le conseil municipal est nécessaire
- Mme Maryse Soudain confirme le début de distribution des boîtes de biscuits aux anciens qui ne sont pas venue au goûter. Ce sont 370 maisons à visiter
- Mme Maryse Soudain rappelle également l'organisation du Téléthon avec la vente de lasagnes et 320 repas commandés. Le Happy Run color compte 190 inscriptions cette année et il y en aura probablement d'autres. Un Flashmob est organisé avec l'association just'a'corps
- Mme Annemieke Scheenaerts indique que le gala de Just'acorps a lieu à 17h30 gala + apéro dinatoire concert. Il y aura 2 Food trucks qui reverseront 1€ au téléthon par repas vendu. Pour le groupe de musique leur gage sera reversé au téléthon. Dimanche matin installation du village autour de l'arrivée du run color et la salle de sport. Un stand de vente d'objets avec l'association « le petit monde de Charlie ».
- Mme Annemieke indique également que le 23 décembre le marché du vendredi sera animé avec père Noel + traîneau, tous les commerçants organisent un jeu type chasse au trésor pour aller dans les commerces. Un j sera créé avec des stands sur le marché
- Annemieke Scheenaerts précise enfin que le site web en ligne et le bulletin municipal sera distribué fin janvier
- Monsieur Thierry Monnereau précise que le panneau d'information de la salaire est en place. Il est dédormais en attente de raccordement électrique. Les travaux de l'Eglise suivent leur cours selon le calendrier prévisionnel. Pour ce qui concerne le Moulin un retard de 8 jours est annoncé.
- Mme Véronique Maffrey indique qu'il n'y aura pas de voyage scolaire cette année car les coûts ont énormément augmenté et une visite sur le site envisagé a montré qu'il n'est pas adapté. Elle précise également que les élèves des CM2 dans le cadre du passeport du civisme iront porter des boîtes cadeaux de Noel dans les locaux d'Emmaüs de Vairé le vendredi 16

décembre. Elle propose également aux deux écoles une action solidaire de collecte de vêtements pour l'Ukraine

- Mme Véronique Maffrey indique enfin que le foyer prépare un voyage au printemps qui sera pour partie autofinancé par des actions et que le centre de loisirs sera ouvert la 1^{ère} semaine des vacances de Noël
- Mme Sonia Teillet souligne que seulement une dizaine d'élus étaient présents au goûter des aînés alors que ce moment devrait mobiliser l'ensemble du conseil municipal. Mme Teillet regrette l'absence de Mme Véronique Maffrey, Adjointe à l'Enfance/Jeunesse à l'assemblée générale de l'école privée Ste Anne et demande que la représentation de la collectivité se fasse auprès des deux écoles
- Monsieur Fabrice Chabot rappelle l'organisation du pot du personnel le 15 décembre et compte sur la présence des élus